



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-01-42-A
Date : 14 janvier 2008
Original : FRANÇAIS
Anglais

LE JUGE DE LA MISE EN ÉTAT EN APPEL

Devant : **Mme le Juge Andréia Vaz, juge de la mise en état en appel**

Assistée de : **M. Hans Holthuis, Greffier**

Ordonnance rendue le : **14 janvier 2008**

LE PROCUREUR

c/

PAVLE STRUGAR

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE FIXANT LA DATE D'UNE CONFÉRENCE DE MISE EN ÉTAT

Le Bureau du Procureur :

Mme Helen Brady
Mme Michelle Jarvis
Mme Laurel Baig

Les Conseils de Pavle Strugar :

M. Goran Rodić
M. Vladimir Petrović

NOUS, ANDRÉSIA VAZ, Juge de la Chambre d'appel du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (respectivement la « Chambre d'appel » et le « Tribunal international ») et juge de la mise en état en l'espèce¹,

VU le Jugement rendu en l'espèce le 31 janvier 2005 par la Chambre de première instance II²,

VU la décision rendue le 7 juin 2007³, par laquelle la Chambre d'appel a rouvert la procédure d'appel engagée en l'espèce par Pavle Strugar et par l'Accusation⁴,

ATTENDU que Pavle Strugar est actuellement en détention au Quartier pénitentiaire des Nations Unies à La Haye dans l'attente de l'arrêt que la Chambre d'appel doit rendre en l'espèce,

ATTENDU que la dernière conférence de mise en état a eu lieu le 1^{er} octobre 2007,

ATTENDU que, aux termes de l'article 65 *bis* B) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal, une conférence de mise en état doit être convoquée tous les cent vingt jours au moins pour donner à toute personne détenue en attente d'un arrêt la possibilité de soulever des questions s'y rapportant, y compris son état de santé mentale et physique,

ORDONNONS qu'une conférence de mise en état se tienne par devant nous le vendredi 1^{er} février 2008 à 14 heures 15, en salle d'audience III.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 14 janvier 2008
La Haye (Pays-Bas)

Le juge de la mise en état en appel

/signé/

Andrésia Vaz

[Sceau du Tribunal]

¹ *Order Appointing the Pre-Trial Judge*, 13 juillet 2007.

² *Le Procureur c/ Pavle Strugar*, affaire n° IT-01-42-T, Jugement, 31 janvier 2005.

³ *Le Procureur c/ Pavle Strugar*, affaire n° IT-01-42-Misc.1, Décision relative à la requête de Pavle Strugar aux fins de réouverture de la procédure d'appel, 7 juin 2007.

⁴ *Defence Notice of Appeal*, 2 mars 2005, et *Defence Appeal Brief*, 8 juillet 2005 ; *Prosecution's Notice of Appeal*, 2 mars 2005, et *Prosecution Appellant Brief*, 17 mai 2005.